



Groupe d'Etude des Méthodes de l'Analyse Sociologique de la Sorbonne

Document préparé pour la rencontre économique
« Mobilité sociale : si on misait sur le capital humain ? »
IGPDE – 21 mars 2024

Louis-André VALLET



CNRS • Site Pouchet • 59-61 rue Pouchet 75017, Paris • +33 1 40 25 11 05
Sorbonne Université • Maison de la Recherche • 28 rue Serpente, 75006 Paris • +33 1 53 10 58 26
gemass@cnrs.fr - www.gemass.fr



Pourquoi s'intéresser à la mobilité sociale entre générations ?

* Un objet central pour l'étude des sociétés et de leur dynamique :

- Première enquête nationale en Angleterre et Pays de Galles (1949, David V. Glass), premières données françaises véritablement représentatives (Enquête sur l'emploi de Juin 1953 conduite par l'Insee), un objet présent dès la naissance de l'Association Internationale de Sociologie (1949)

* Les sociologues cherchent des réponses aux questions suivantes :

- D'une génération à la suivante, à quel degré **les familles sont-elles immobiles (ou mobiles)** du point de vue de la position qu'elles occupent au sein de la structure sociale ?
- Une interrogation sur **les destins sociaux des individus** : que sont devenus les hommes ou femmes qui ont grandi dans un milieu social donné, sous l'angle de la position sociale qu'ils occupent à l'âge adulte ?
- Une interrogation sur **le recrutement des catégories sociales** : quelle est l'origine sociale des hommes ou femmes qui occupent une position sociale donnée ?
- Une interrogation sur **le degré d'ouverture de la société – son degré d'égalité des chances** : entre individus d'origines sociales différentes, les écarts relatifs dans l'accès aux différentes positions sociales sont-ils faibles ou importants ?
- Une interrogation **comparative** : tout cela évolue-t-il **dans le temps** et, si oui, dans quelle direction ? tout cela diffère-t-il, et à quel point, **entre les sociétés** ?

Comment la mesurer ? Un outil ancien : la table de mobilité sociale

- Les sociologues tirent les conséquences du fait que **la profession exercée** (ou la profession antérieure) est, pour la majorité des adultes, le **critère majeur de leur positionnement social** et la source majeure, sinon unique, de leur revenu.
 - La profession exercée (ou la catégorie de profession) a ainsi pu être considérée comme une approximation raisonnable du « revenu permanent » des individus (au sens des économistes).
 - En règle générale, les individus connaissent assez correctement la profession qu'exerçait leur père (ou leur mère) au cours de leur enfance ou de leur jeunesse et ils peuvent donc la déclarer lors d'une enquête.
- Pour des individus adultes, la **table de mobilité sociale** rapproche donc leur profession (ou catégorie de profession dans une nomenclature donnée) de celle d'un de leurs ascendants (usuellement leur père, plus récemment aussi leur mère).
 - En France, la question de référence est restée la même depuis l'Enquête sur l'emploi de Juin 1953 : « **Quelle était la situation professionnelle de votre père (ou tuteur) au moment où vous avez cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université ?** ».
 - L'enquête française de référence est l'**enquête Formation-Qualification Professionnelle (dite FQP) conduite par l'INSEE en 1963, 1970, 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015**. Il s'agit d'une série enviée à l'étranger en raison de sa très forte homogénéité et comparabilité au cours du temps comme de la taille des échantillons (plusieurs dizaines de milliers d'individus à chaque occurrence). Depuis l'enquête de 1977, l'information sur la profession de la mère est également recueillie.
 - L'enquête Emploi, réalisée auprès d'échantillons de ménages, recueille aussi, depuis 1982, l'information sur la catégorie socioprofessionnelle du père et, depuis 2003, l'information sur la catégorie socioprofessionnelle de la mère.
- En résumé, les tables de mobilité « françaises » utilisent généralement une **nomenclature des positions sociales issue d'un regroupement des CSP ou des PCS**.
 - Elles ventilent un échantillon de répondants adultes en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de l'ascendant (usuellement le père) en ligne, et de leur propre catégorie socioprofessionnelle en colonne.
 - Par construction, la distribution socioprofessionnelle des répondants représente correctement – aux fluctuations d'échantillonnage près – la structure socioprofessionnelle française au moment de l'enquête.
 - En raison de divers phénomènes démographiques, la distribution de leurs origines sociales est une représentation approximative de la structure sociale du passé.
 - L'écart entre les deux marges de la table de mobilité ne constitue donc qu'une mesure approximative de la mobilité structurelle ou « forcée », part de la mobilité totale qui ne serait due qu'à la seule évolution de la structure sociale au cours du temps.

GRANDE PARTIE 1 – ÉTAT DES LIEUX – Part de l'immobilité sociale en France – Évolution (1)

- **L'immobilité sociale** – le fait d'être classé dans la même catégorie que son père/ses ascendants – correspond à la diagonale du tableau de mobilité. Son importance relative dépend du degré de finesse de la nomenclature retenue.
 - **8 postes** : Agriculteurs exploitants / Salariés agricoles / Artisans et petits commerçants / Gros indépendants et professions libérales / Cadres supérieurs / Cadres moyens / Employés et personnels de service / Contremaîtres et ouvriers – Pour les **actifs occupés âgés de 35 à 59 ans** lors de l'enquête.
- **Au milieu du XX^e siècle (1953), 51% des hommes** étaient classés dans la même catégorie sociale que leur père ; c'était le cas de **48% des femmes** (Vallet, *RFS*, 1999).
- La chute de l'immobilité sociale est continue au cours des décennies qui suivent :
 - Pour les hommes, 40% en 1970, 38% en 1977, 37% en 1985 et **35% en 1993**.
 - Pour les femmes, 36% en 1970, 31% en 1977, 24% en 1985 et **23% en 1993**.
- Avec les groupes socioprofessionnels à un chiffre (6 postes) et pour les actifs occupés (ou anciens actifs occupés) français de 35 à 59 ans, la part de l'immobilité sociale vis-à-vis du père vaut :
 - Pour les hommes, 42% en 1977, 38% en 1985, 37% en 1993, 37% en 2003 et **36% en 2014-2015**.
 - Pour les femmes, 33% en 1977, 30% en 1985, 27% en 1993, 23% en 2003 et **23% en 2014-2015**.
 - **La mobilité a donc toujours été plus importante que l'immobilité et elle s'est accrue.** On observe cependant une certaine stabilisation (depuis 1985 pour les hommes et 2003 pour les femmes).
 - Cet accroissement provient largement des transformations accélérées de la structure sociale, de la génération des pères à celle des fils ou filles : passage d'une société largement agricole à une société industrielle, puis post-industrielle. Cette transformation est aujourd'hui ralentie. « **Ces mobilités sociales sont de moins en moins liées à l'évolution de la structure des emplois entre générations** » (*France, portrait social*, édition 2019).

GRANDE PARTIE 1 – ÉTAT DES LIEUX – Décomposition de la mobilité sociale – Évolution (2)

- **Décomposition de la mobilité en mobilité verticale (MV) / mobilité non verticale (MNV)** – la première intervient entre trois niveaux hiérarchiquement ordonnés de groupes salariés (CPIS / Professions intermédiaires / Employés ou Ouvriers), la seconde correspond à toutes les autres mobilités (de statut, entre Gr1 et Gr2, entre Gr5 et Gr6).
 - **La composante verticale (ou hiérarchique) de la mobilité se renforce au cours du temps. En effet, le rapport MNV/MV vaut :**
 - Pour les hommes, **2,1 en 1977**, 1,6 en 1985, 1,2 en 1993, 1,1 en 2003 et **0,9 en 2014-2015**.
 - Pour les femmes, **3,8 en 1977**, 2,8 en 1985, 2,1 en 1993, 1,9 en 2003 et **1,4 en 2014-2015**.
- **Décomposition de la mobilité verticale en mobilité ascendante et mobilité descendante**
 - **Pour les hommes, la mobilité ascendante a toujours dominé la mobilité descendante, mais le rapport MA/MD devient progressivement moins favorable : 3,7 en 1977**, 3,9 en 1985, 3,6 en 1993, 3,2 en 2003 et **1,9 en 2014-2015**.
 - C'est un élément qui va dans le sens du sentiment de la panne de l'ascenseur social. L'importance relative de la mobilité descendante s'est accrue. Et c'est aussi le cas de son importance absolue : de 4% en 1977, elle passe à 11% en 2014-2015. Mais l'importance absolue de la mobilité ascendante a aussi augmenté, de 15% en 1977 à 22% en 2014-2015.
 - **Pour les femmes, le mouvement est inverse : alors que la mobilité descendante l'emportait dans le passé, c'est désormais le cas de la mobilité ascendante. Le rapport MA/MD vaut 0,8 en 1977**, 1,0 en 1985, 1,2 en 1993, 1,2 en 2003 et **1,2 en 2014-2015**. L'une comme l'autre augmentent en termes absolus.
- **Conséquence de la croissance du tertiaire et de ses emplois qualifiés, les mobilités vers le groupe des cadres à partir d'une autre origine sociale augmentent pour les deux sexes**
 - De 8% de l'effectif total en 1977 à 14% en 2014-2015 pour les hommes, de 2% à 10% pour les femmes.

Destinées sociales des hommes et des femmes en 2014-2015 selon le GSP du père (IP 1739 de Février 2019) (3)
 (Auteurs IP et FPS : Collet et Pénicaud) Quelques exemples de différences de destins sociaux

Catégorie socioprofessionnelle du PÈRE	Catégorie socioprofessionnelle des FILS						
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Ensemble
Agriculteurs exploitants	27	8	9	20	27	9	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1	21	23	24	24	8	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0	8	49	25	14	4	100,0
Professions intermédiaires	1	8	27	31	26	8	100,0
Employés et ouvriers qualifiés (EMPL+OUVR = 53)	1	7	13	27	43	10	100,0
Employés et ouvriers non qualifiés (EMPL+OUVR = 66)	1	7	8	19	44	22	100,0
Ensemble	3	9	20	25	32	10	100,0

Catégorie socioprofessionnelle du PÈRE	Catégorie socioprofessionnelle des FILLES						
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Ensemble
Agriculteurs exploitants	7	3	12	20	34	24	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1	8	16	29	27	20	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1	4	35	34	19	9	100,0
Professions intermédiaires	1	4	20	34	24	18	100,0
Employés et ouvriers qualifiés (EMPL+OUVR = 65)	1	4	8	23	37	29	100,0
Employés et ouvriers non qualifiés (EMPL+OUVR = 73)	1	3	4	19	35	39	100,0
Ensemble	1	4	14	26	30	24	100,0

Évolution de l'immobilité sociale des hommes et des femmes selon le GSP du père (FPS 2019) (4)

en %

HOMMES	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés
1977	37	29	51	39	46	25
1985	32	28	57	33	43	17
1993	25	28	51	34	42	15
2003	27	21	52	33	43	17
2015	27	21	49	31	43	22

Stabilité temporelle de l'immobilité chez les fils de CPIS, mais diminution légère ou modérée de l'immobilité dans les autres groupes sociaux – Evolutions diversifiées pour les femmes, avec croissance de l'immobilité chez les filles de CPIS et Professions intermédiaires (éducation)

FEMMES	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés
1977	39	21	20	28	37	49
1985	30	19	28	32	38	46
1993	20	10	33	31	38	46
2003	11	6	33	33	39	40
2015	7	8	35	34	37	39

GRANDE PARTIE 1 – ÉTAT DES LIEUX – On a traité de la mobilité observée (5)

- **Toutes les mesures et évolutions décrites précédemment concernent la mobilité observée.**
- Elles sont affectées par les transformations de la structure socioprofessionnelle, elles-mêmes reflet de l'évolution générale de la société française.
- Pour cette raison, elles ne disent rien, en elles-mêmes, d'une variation éventuelle de l'inégalité des chances sociales.

Comment mesurer l'inégalité des chances sociales ou le degré de fluidité sociale ? (6)

* On utilise un indicateur statistique nommé **odds ratio**. Il mesure la force de l'association statistique au sein de 4 cellules (cases) du tableau de mobilité.

- Cet indicateur est très ancien : il a été découvert par George Udny Yule en 1900.
- Il a la propriété statistique rare de mesurer l'association « indépendamment des marges du tableau de mobilité ». En d'autres termes, il a la propriété essentielle de mesurer le lien entre deux origines et deux positions sociales indépendamment des évolutions structurelles de la société (l'importance relative des deux origines et des deux positions telles que les marges les reflètent) !
- De manière générale, un tableau de mobilité sociale est associé à un grand nombre de *odds ratios* !

* Le *odds ratio* mesure **l'avantage relatif qu'ont les enfants d'une catégorie sociale I, par rapport à ceux d'une catégorie sociale I', pour l'accès à une position sociale J plutôt qu'à une position sociale J'.**

- Le *odds ratio* varie entre 0 et plus l'infini. **Il prend la valeur 1** en situation d'indépendance statistique, c'est-à-dire **quand les enfants des catégories sociales I et I' ont EXACTEMENT les mêmes chances d'accès à la position sociale J plutôt qu'à la position sociale J'.**
- Dans ce cas, il y a égalité des chances entre les enfants des deux catégories sociales ou encore fluidité sociale parfaite.
- **Au cours du temps et du fait de la propriété remarquable du *odds ratio*, l'étude de sa variation va permettre d'analyser si l'on s'est (ou non) rapproché de la situation d'égalité des chances sociales.**

Odds ratios symétriques pour les hommes (femmes) entre 1977 et 2014-2015 (7)

		Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures	1977	3,5 (2,7)	10,8 (9,4)	91,7 (410,4)
	1985	2,5 (2,3)	7,6 (11,1)	110,8 (109,4)
	1993	2,3 (2,2)	4,4 (5,2)	40,9 (67,1)
	2003	2,3 (1,8)	5,8 (8,1)	28,8 (63,0)
	2014-2015	2,3 (1,8)	5,4 (6,7)	24,5 (36,2)
Professions Intermédiaires	1977		1,8 (1,8)	6,3 (9,2)
	1985		1,8 (1,8)	4,6 (6,4)
	1993		1,5 (1,5)	4,3 (7,3)
	2003		2,1 (1,6)	3,8 (6,6)
	2014-2015		1,6 (1,8)	2,7 (6,0)
Employés	1977			3,6 (2,3)
	1985			3,3 (2,6)
	1993			2,4 (2,5)
	2003			2,4 (1,9)
	2014-2015			1,9 (2,1)

La tendance de long terme est celle d'une diminution de l'inégalité des chances sociales (8)

- On peut examiner les odds ratios obtenus, au sein des groupes socioprofessionnels de salariés, en considérant les deux mêmes catégories en tant qu'origines et positions sociales.
- **Par exemple, en 1977 et par rapport aux fils d'ouvriers, les fils de cadres et professions intellectuelles supérieures avaient environ 92 fois plus de chances d'être cadre qu'ouvrier. En 1985, leur avantage relatif – considérable – est du même ordre de grandeur (111), mais il décline continûment au cours des décennies suivantes : 41 en 1993, 29 en 2003, 25 en 2014-2015.**
- **Ce constat a valeur générale. On peut en effet le confirmer en mobilisant l'ensemble des données et en confrontant deux modèles statistiques.** Le premier postule la constance de la fluidité sociale (les odds ratios homologues sont rigoureusement identiques aux différentes dates d'enquête). Le second suppose que, d'une enquête à la suivante, tous les odds ratios évoluent dans la même direction et à un même rythme.
- Or, pour les hommes comme pour les femmes, le second modèle décrit très significativement mieux les données que le modèle de constance et il met au jour une évolution continue.
- **La force du lien entre origine et position sociales s'est donc lentement atténuée dans la société française. En d'autres termes, la fluidité sociale entre générations a légèrement augmenté ou encore l'inégalité des chances sociales a un peu diminué.**
- Mesurée dans une échelle pertinente, mais très abstraite – celle du logarithme des odds ratios –, la force du lien entre origine et position sociales a diminué pour les hommes de 20% entre 1977 et 2014-2015, soit une tendance linéaire de -0,5% par an. Pour les femmes, la diminution est un peu plus forte : 26% entre 1977 et 2014-2015 ou -0,75% par an.
- **C'est une évolution lente et donc difficile à percevoir, mais c'est un résultat plusieurs fois confirmé. Dans un ouvrage de 1982, Claude Thélot avait déjà observé qu'entre 1953 et 1977, l'immobilité sociale des hommes avait diminué un peu plus que ce qu'imposait la seule évolution des structures socioprofessionnelles. J'ai mis en évidence la croissance lente et continue de la fluidité sociale en France, entre 1953 et 1993, pour les hommes et les femmes, dans un article de 1999 de la *Revue française de sociologie*. J'ai confirmé ce résultat entre 1977 et 2003 dans un article de 2014 d'*Idées économiques et sociales*. Je le confirme encore aujourd'hui en intégrant l'enquête de 2014-2015.**
- En outre, lorsque l'on compare la fenêtre 1985-2015 à la fenêtre 1977-2003, la tendance observée est très semblable pour les hommes ; elle est même un peu plus prononcée pour les femmes entre 1985 et 2015.
- Sur la base de ces modélisations statistiques, on peut chercher à évaluer l'ampleur de la circulation sociale additionnelle produite par l'accroissement de la fluidité sociale entre générations. Par exemple, **on peut estimer que la réallocation des positions sociales produite par l'accroissement de la fluidité en 25 ans (entre 1977 et 2003) a concerné un peu moins de 5% de la population masculine totale.**
- On observe bien que l'accroissement de la fluidité sociale est allé de pair avec une diminution de l'immobilité au sein des groupes socioprofessionnels salariés. Et, si l'on relève un surcroît de mobilité ascendante – davantage de fils d'ouvriers devenant cadres ou professions intermédiaires –, on note aussi un effectif accru de mouvements descendants – davantage de fils de cadres et professions intermédiaires devenant ouvriers. **L'augmentation des déclassements sociaux est donc l'une des facettes de la réduction de la distance intergénérationnelle entre catégories sociales.**

L'accroissement de la fluidité sociale : quelle circulation sociale supplémentaire ? (Vallet, 2014) (9)

2. Modèle d'évolution diversifiée : effet de la variation entre 1977 et 2003, évalué sur la base du modèle de Goodman-Hout (1998) [2003 estimé Goodman-Hout – 1977 estimé Goodman-Hout et prolongé en 2003 par Ras]

Fils	1	2	3	4	5	6	Total (en milliers)
Pères							
1. Agriculteurs exploitants	+15	-19	+47	+37	-24	-56	(1 201)
2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	-2	+5	+12	-5	-6	-5	(1 112)
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures	-2	+11	-82	+10	+24	+39	(786)
4. Professions intermédiaires	+3	+2	-1	-32	-15	+43	(1 136)
5. Employés	-2	-2	-27	-22	-8	+62	(960)
6. Ouvriers	-12	+3	+51	+13	+29	-84	(3 702)
Total (en milliers)	(369)	(719)	(1 704)	(2 189)	(1 013)	(2 901)	(8 896)

Lecture : parmi les hommes français de 35 à 59 ans actifs occupés ou anciens actifs occupés en 2003, on compte 3 702 000 fils d'ouvriers ; en raison de l'augmentation de la fluidité sociale intervenue entre 1977 et 2003, 84 000 ne sont pas eux-mêmes ouvriers et 51 000 sont cadres ou professions intellectuelles supérieures. La réallocation des positions sociales concerne, en 2003, 406 000 hommes, soit 4,6 % de l'effectif total.

GRANDE PARTIE 1 – ÉTAT DES LIEUX – Si l'on regarde au-delà de la France ? (10)

- **La tendance à l'augmentation de la fluidité sociale (ou à la diminution de l'inégalité des chances sociales) n'est pas propre à la France.**
- **Elle a aussi été observée dans un certain nombre de pays européens et aux États-Unis.**
- (Breen et Luijkx in Breen (dir.), *Social Mobility in Europe*, 2004, Oxford University Press, p. 389) « *The results from our eleven countries then point to a fairly clear conclusion: there is a widespread tendency for social fluidity to increase, even though this might not be a statistically significant trend in every case.* » (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suède) « Les résultats obtenus à partir de nos 11 pays pointent donc vers une conclusion relativement claire : il y a une tendance assez générale à ce que la fluidité sociale s'accroisse, même s'il peut s'agir d'une variation qui n'est pas statistiquement significative dans chaque cas. »
- (Breen et Müller (dir.), *Education and Intergenerational Social Mobility in Europe and the United States*, 2020, Stanford University Press, p. 286) « *They reveal a general tendency for the association between people's class origins and their class destinations to weaken, most often in the middle cohorts, among people born roughly between 1925 and 1955.* » (Allemagne, Espagne, États-Unis, France, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse) « (Nos analyses) révèlent une tendance générale à ce que l'association statistique entre les origines sociales des individus et leurs positions sociales s'affaiblisse, le plus souvent dans les cohortes médianes, parmi les individus nés approximativement entre 1925 et 1955. »

GRANDE PARTIE 1 – ÉTAT DES LIEUX – Si l'on regarde par générations plutôt que par enquêtes ? (11)

- Plutôt que d'étudier l'évolution de la mobilité observée et de la fluidité sociale au fil des enquêtes, **il est possible de combiner ces enquêtes pour observer les mêmes phénomènes au fil des cohortes de naissance** – pour la France, entre la cohorte 1906-1924 et la cohorte 1965-1973 – ce qui permet aussi de progresser vers leur explication. On met alors au jour les résultats suivants (Vallet, *Revue de l'OFCE*, 2017 ; SUP, 2020).
 - **Du point de vue de la mobilité observée, « l'ascenseur social a fonctionné à plein régime » pour les cohortes nées entre 1939 et 1948** qui ont bénéficié d'un contexte favorable que les suivantes n'ont pas connu au même degré (forte élévation du niveau de diplôme, croissance rapide du secteur tertiaire ; cf. Chauvel (1998)). C'est pour ces générations que le rapport de la mobilité ascendante à la mobilité descendante a culminé, mais il décline régulièrement dans les cohortes suivantes (Peugny, 2007).
 - **Du point de vue de la fluidité sociale, son accroissement tendanciel au fil des enquêtes correspond effectivement au remplacement de cohortes anciennes « moins fluides » par des cohortes récentes « plus fluides ».**
 - On met également au jour le fait que la force du lien entre classe d'origine et classe de destination s'atténue avec l'avancée en âge. En d'autres termes, **la fluidité sociale augmente au fil de la carrière professionnelle.**
 - Pour la **mobilité sociale intragénérationnelle observée sur une période de 5 ans** et à partir des mêmes enquêtes Formation-Qualification Professionnelle de 1970 à 2014-2015, Marta Veljkovic (thèse de doctorat, 2022) a montré qu'elle avait lentement et régulièrement augmenté au fil des générations, pour les hommes et les femmes, à la fois en termes absolus (aussi bien pour la mobilité ascendante que pour la mobilité descendante) et en termes relatifs (moindre association statistique entre la position sociale en t-5 et la position sociale en t).

GRANDE PARTIE 1 – ÉTAT DES LIEUX – Pour introduire très vite le rôle de l'éducation ! (12)

* On met enfin en évidence **le rôle des transformations mettant en jeu l'éducation dans l'explication de l'accroissement de la fluidité sociale.**

L'essentiel de celui-ci est produit par deux phénomènes :

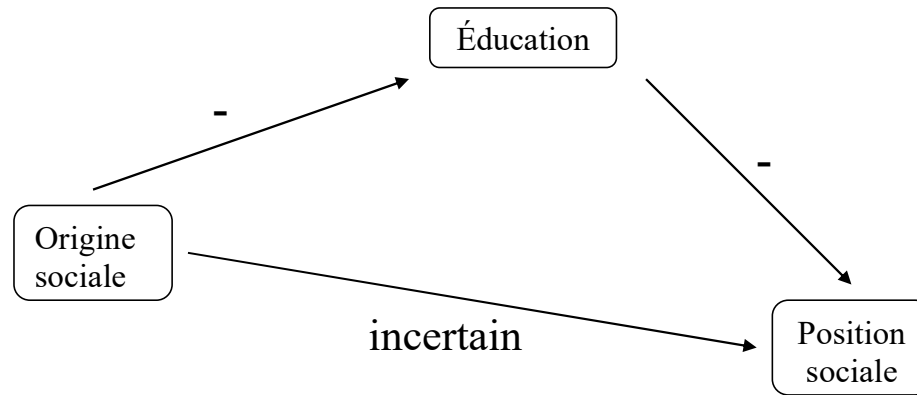
- **D'une part, la démocratisation de l'enseignement** (au sens strict) – c'est-à-dire l'affaiblissement du lien entre origine sociale et niveau d'éducation obtenu – qui a été spécialement marquée pour les cohortes nées entre 1935 et 1955 ;
- **D'autre part, l'expansion de l'enseignement en elle-même en raison d'un effet de composition complexe** – en effet, l'expansion de l'enseignement accroît l'importance relative des groupes plus diplômés au sein de la population ; or, c'est au sein de ces groupes plus diplômés que l'association statistique entre origine et position sociales est tendanciellement plus faible. Pour le dire de manière différente, dès qu'il est de niveau élevé, le diplôme détermine assez strictement la position sociale, quelle que soit l'origine sociale.

* **Le fait que l'expansion de l'enseignement et sa démocratisation soient les facteurs principaux de l'augmentation de la fluidité sociale est un résultat général**, comme l'a montré l'ouvrage comparatif *Education and Intergenerational Social Mobility in Europe and the United States* (Breen & Müller (eds), 2020, Stanford University Press).

GRANDE PARTIE 2 – ÉDUCATION ET MOBILITÉ SOCIALE (1)

- Si l'on introduit le niveau d'éducation comme variable intermédiaire entre origine sociale et position sociale, alors quatre composantes sont susceptibles d'intervenir pour expliquer l'augmentation de la fluidité sociale :
- - une variation de la force du lien entre origine sociale et niveau d'éducation atteint, c'est-à-dire **une variation de l'inégalité des chances devant l'école** ;
- - une variation de la force du lien entre niveau d'éducation atteint et position sociale occupée, c'est-à-dire **une variation de l'avantage relatif que procurent les niveaux d'éducation pour l'accès aux positions sociales** ;
- - **une variation de la force du lien « direct »** (c'est-à-dire, à niveau d'éducation contrôlé) entre origine sociale et position sociale occupée ;
- - **un effet de composition** que l'on peut décrire ainsi :
- d'une part, le lien « direct » entre origine et position sociales est tendanciellement plus faible à mesure que l'on considère des individus plus diplômés (pour faire court : en cas de possession d'un diplôme élevé, l'origine sociale ne joue pas ou presque pas pour l'accès aux positions élevées) ;
- d'autre part, l'expansion scolaire au fil des décennies ou des générations fait mécaniquement croître la part relative des groupes d'individus plus diplômés ;
- donc, la combinaison de ces deux éléments est susceptible d'expliquer une partie au moins de l'affaiblissement du lien total entre origine et position sociales.

Au total et pour la France, on observe donc :



Ainsi que l'interaction entre Éducation, Origine sociale et Position sociale qui a une forme en U et semble aussi s'affaiblir au fil du temps.

GRANDE PARTIE 2 – ÉDUCATION ET MOBILITÉ SOCIALE (3)

- **Le lien entre origine sociale et diplôme le plus élevé obtenu s'est affaibli au fil des générations. En d'autres termes, l'inégalité des chances scolaires a diminué en France.**
- Cela a été mis en évidence dans l'article de **Thélot et Vallet (2000)**, « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle » publié dans *Économie et Statistique*.
- Cela a été confirmé dans un article de **Vallet et Selz (2007)** publié dans *Éducation et Formations*, autre revue de la statistique publique.
- Puis, plus récemment encore, reconfirmé et étendu : **Falcon et Bataille (*European Sociological Review*, 2018)** utilisent toutes les enquêtes Emploi annuelles entre 1982 et 2014 pour étudier la variation de l'inégalité des chances scolaires dans 11 cohortes de naissance entre 1918 et 1984, en détaillant finement les diplômes de l'enseignement supérieur.
- Ils écrivent dans le résumé de l'article (cf. aussi page suivante) : « ***We demonstrate that social background inequality in terms of access to higher education has diminished across cohorts, even within the highest and most selective educational levels, such as the grandes écoles.*** »

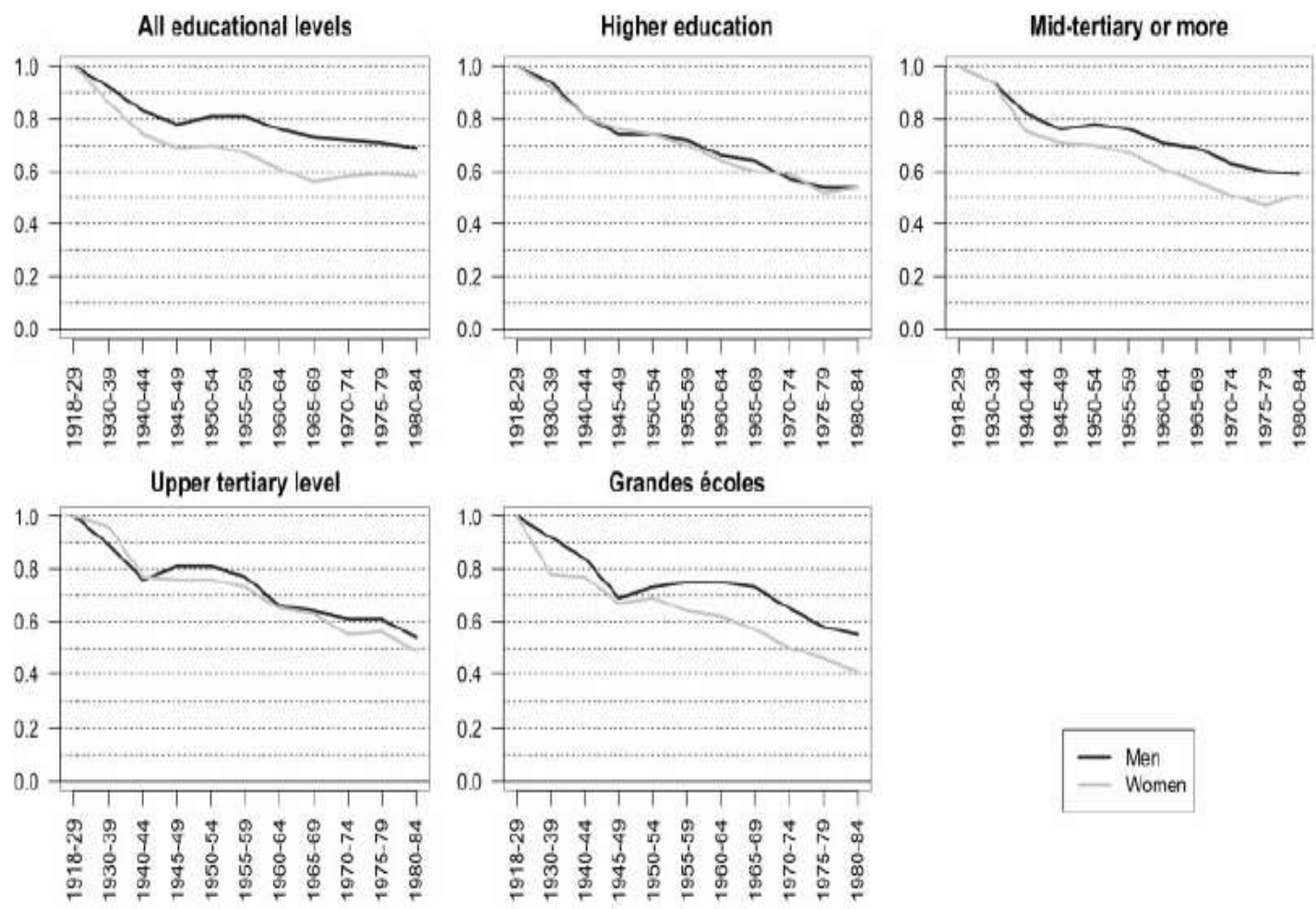


Figure 3. Unidiff parameters for the association between social background and educational attainment across cohorts.

Table 3. Ratio of Higher Educated to First Jobs in Service Class by Birth Cohort

	1938-44	1945-50	1951-56	1957-62	1963-68	1969-75
Higher education (%)	10.5	14.8	15.8	17.6	23.2	36.7
First job in service class (%)	17.0	19.2	17.7	17.6	21.3	27.0
Ratio	0.6	0.8	0.9	1.0	1.1	1.4

(Men and women born in metropolitan France aged 28 to 65 in 2003)

(Bouchet-Valat, Peugny et Vallet in Bernardi & Ballarino, 2016)

Un élément d'illustration pour comprendre l'affaiblissement de la force du lien entre niveau d'éducation atteint et position sociale occupée

GRANDE PARTIE 2 – ÉDUCATION ET MOBILITÉ SOCIALE (6)

- **Pour réaffirmer le résultat général en deux mots...**
- Au total, on a pu montrer (cf. Vallet, *Revue de l'OFCE*, 2017) que l'augmentation de la fluidité sociale intervenue en France entre les générations 1906-1924 et 1965-1973 a résulté des transformations qui ont affecté l'éducation :
 - - D'une part, la démocratisation stricto sensu de l'enseignement, c'est-à-dire la diminution de l'inégalité des chances scolaires ;
 - - D'autre part, l'expansion de l'enseignement qui a augmenté le poids relatif des individus plus diplômés pour lesquels l'influence « directe » de l'origine sociale sur la position atteinte est plus faible.
- **Et le rôle central de l'éducation dans l'augmentation de la fluidité sociale entre générations a été mis en évidence dans (au moins) huit pays.**
- (Breen et Müller (dir.), *Education and Intergenerational Social Mobility in Europe and the United States*, 2020, Stanford University Press, p. 287) « *Considering the broad picture, taking each country over the whole period we have studied, we find no cases in which social fluidity increased without either an equalizing effect of educational expansion or equalization in the relationship between origins and education, or both.* » (Allemagne, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse)

GRANDE PARTIE 2 – ÉDUCATION ET MOBILITÉ SOCIALE (Compléments)

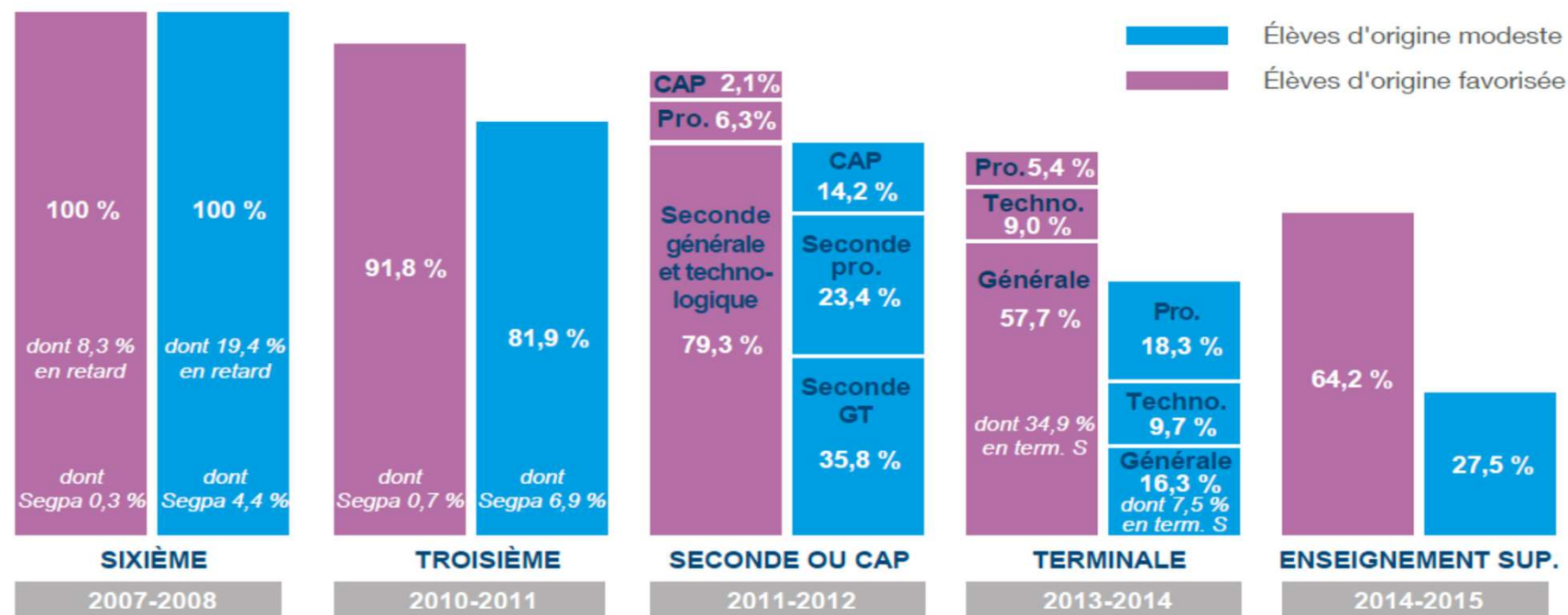
- **Origine sociale prépondérante ?** Dans « *Inégalité des chances : ce qui compte le plus* » (France Stratégie, Avril 2023), Dherbécourt et Flamand montrent que **les écarts de revenu d'activité mensuel** (hommes et femmes de 31 à 46 ans) **dépendent d'abord et avant tout de l'origine sociale** (via les différences de diplômes et parcours scolaires). Le sexe est la deuxième variable influente, puis viennent, avec un effet beaucoup plus modeste, la région et le type de territoire de résidence à l'adolescence ainsi que l'ascendance migratoire.
- Au total cependant, **les caractéristiques « héritées » sont de faibles prédicteurs du revenu des individus.**
- **Il n'y a pas de déterminisme !** L'origine sociale est un facteur très important, mais il n'y a pas de déterminisme, car **la variabilité individuelle des aptitudes est très forte, y compris à l'intérieur d'un même milieu social.** Pour ne prendre qu'un exemple, avec un faisceau important de variables décrivant la situation familiale et sociale des élèves, on n'explique, en un sens statistique, qu'environ un quart (25%) de la variance des performances des élèves à une épreuve standardisée administrée à l'entrée au collège. **L'existence de régularités statistiques en moyenne va donc de pair avec l'existence d'une forte hétérogénéité au sein de groupes d'individus qui partagent la même situation familiale et sociale objective.**
- **Le poids de la géographie.** Dans « *La géographie de l'ascension sociale* » (France Stratégie, Novembre 2015), Dherbécourt a montré que **les chances d'ascension sociale des individus d'origine populaire (enfants d'ouvriers et d'employés) variaient du simple au double selon leur département de naissance**, entre les régions Poitou-Charentes, Picardie et Nord-Pas-de-Calais d'un côté, la Bretagne, Midi-Pyrénées et surtout l'Île-de-France de l'autre.
- Ces variations sont faiblement liées au dynamisme économique des territoires, mais bien plus à l'éducation, en particulier l'obtention d'un diplôme du supérieur, et **cela renvoie à des inégalités territoriales d'accès à l'enseignement supérieur** (dont l'auteur montraient qu'elles étaient assez stables dans le temps).
- **L'école, un vecteur de la reproduction sociale ?** Le sociologue français Pierre Bourdieu a eu une forte influence en mettant en avant la contribution de l'école à la reproduction sociale (car le diplôme le plus élevé obtenu est la variable intermédiaire principale par laquelle transite l'influence de l'origine sociale sur la position sociale).
- **Mais l'éducation a en vérité une double fonction !** Parce que le diplôme le plus élevé obtenu dépend de beaucoup d'autres choses que de l'origine sociale (notamment les aptitudes, le talent, la motivation, l'effort), **l'école est AUSSI le véhicule principal de la mobilité ascendante.**

GRANDE PARTIE 2 – ÉDUCATION ET MOBILITÉ SOCIALE (Compléments bis)

- **Quelles politiques publiques devraient-elles être mises en oeuvre ?** Les politiques publiques en faveur de l'éducation n'ont pas atteint leurs limites et restent d'actualité. Il convient de les cibler sur les enfants et les jeunes des milieux les plus défavorisés ainsi que sur ceux « à risque » (par exemple, les enfants qui grandissent dans une famille monoparentale et dont l'importance numérique a beaucoup crû au cours des dernières décennies). Les notions d'inclusion scolaire ou de « No Child Left Behind » restent tout à fait d'actualité.
- **Il faut donc confirmer la centration sur l'éducation en cherchant à traiter les deux causes fondamentales des inégalités sociales d'éducation : inégalités de performance d'une part, inégalités d'orientation à niveau de performance égal d'autre part.**
- **Chaque fois que possible, il convient d'intervenir tôt en s'efforçant d'évaluer ces interventions.** Par exemple, je suis aujourd'hui impressionné par l'ampleur et le nombre des initiatives de type « Mentorat » ou « Cordées de la Réussite », mais je pense aussi qu'il y a des besoins de coordination et des besoins d'évaluation de ces dispositifs.
- **L'importance à accorder aux inégalités de performance est d'autant plus grande qu'il y a le résultat que les enquêtes PISA ont établi solidement,** au fil des éditions triennales : la France est « dans le peloton de tête » des pays pour ce qui concerne la force du lien entre origine sociale et performance mesurée à 15 ans en français, culture mathématique ou culture scientifique.
- **La nature changeante de l'inégalité sociale devant l'école.** Dans les années 1960, les inégalités sociales d'éducation étaient massivement des inégalités d'orientation, à niveau de performance égal car les enfants des catégories modestes étaient éliminés très tôt et seuls ne « survivaient » dans le système que les plus brillants. **L'expansion scolaire a changé cela** et aujourd'hui, dans les transitions principales, l'inégalité est, à parts égales, une inégalité de performance et une inégalité d'orientation, à performance égale. Il ne faut donc pas négliger les inégalités de performances ou de compétences ... d'autant qu'il y a ce qu'ont montré les enquêtes PISA – la France est dans le peloton de tête pour la force du lien entre compétences à 15 ans et origine sociale (cf. ci-dessus).
- Dans « **La force du destin : poids des héritages et parcours scolaires** » (France Stratégie, Septembre 2023), Johanna Barasz et Peggy Furic mettent en évidence qu'entre l'origine sociale, le sexe et l'ascendance migratoire, **c'est l'origine sociale qui pèse le plus sur les trajectoires des élèves. Elle a des effets cumulatifs tout au long de la scolarité** (comme le montre le graphique page suivante).

GRANDE PARTIE 2 – ÉDUCATION ET MOBILITÉ SOCIALE (Compléments ter)

Trajectoires comparées des élèves de la sixième à l'enseignement supérieur, par origine sociale



Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté.

Note : sont considérés d'origine modeste (35 % des élèves) les enfants de ménages à dominante ouvrière ou composés d'une personne ouvrière ou employée sans conjoint ou avec un conjoint inactif. Sont considérés d'origine favorisée (30 % des élèves) les enfants de ménages à dominante cadre ou intermédiaire/cadre.

Champ : panel 2007, soit les élèves entrés pour la première fois en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine.

Lecture : en 2013-2014, 57,7 % des élèves d'origine favorisée entrés en sixième en 2007 étaient en terminale générale, dont 34,9 % en terminale S, contre respectivement 16,3 % et 7,5 % des élèves d'origine modeste.

Source : calculs France Stratégie à partir des données du panel 2007 (DEPP)

(À garder sous le coude... – Sur le lien « direct » origine-position et les rendements de l'éducation)

- À propos de l'effet « direct » (c'est-à-dire, à niveau d'éducation contrôlé) de l'origine sociale sur la position sociale occupée et le revenu, à deux moments de la carrière :

Bernardi et Ballarino (dir.), *Education, Occupation and Social Origin. A Comparative Analysis of the Transmission of Socio-Economic Inequalities*, 2016, Edward Elgar (Allemagne, Espagne, États-Unis, France, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Suède, Suisse)

- Cet effet « direct » de l'origine sociale sur la position occupée est mis en évidence dans chacun des 14 pays étudiés.
- Il est très inférieur, dans son ampleur, à l'effet « indirect » de l'origine sociale sur la position occupée, i.e. celui qui transite par le niveau d'éducation atteint, représentant généralement de l'ordre d'un quart à un tiers de l'effet « total » de l'origine sociale.
- Dans la majorité des pays, l'effet « direct » de l'origine sociale sur la position occupée apparaît stable au cours du temps. Il semble avoir décliné aux Pays-Bas et en Suède, mais avoir augmenté en Israël et en France (résultat obtenu sur les enquêtes FQP de l'Insee qui diffère de celui obtenu sur les enquêtes Génération 1992 et 2010 du Céreq (Goffette et Vallet, 2018)).
- **Dans la grande majorité des pays (dont la France), l'effet « direct » de l'origine sociale sur la position occupée est plus fort parmi les moins diplômés. Autrement dit, le diplôme a effectivement un effet « méritocratique ».**
- **Dans huit pays parmi douze, le lien entre le niveau de diplôme et la position sociale occupée, c'est-à-dire les rendements de l'éducation, a décliné au cours du temps. C'est le cas en Espagne, France, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Russie, Suède. Ce n'est pas le cas en Allemagne, Hongrie, Suisse et au Royaume-Uni.**

« Les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes » - Rapport de France Stratégie pour l'Assemblée Nationale, Octobre 2023

- **Le rapport conclut que la diffusion des catégories socioprofessionnelles qualifiées a bénéficié aux jeunes de toutes les origines sociales :** « La proportion de jeunes hommes qui, cinq à huit ans après la fin de leurs études initiales, ont accédé à un emploi de CPIS ou de profession intermédiaire est ainsi passée de 15% en 1983 à 26% en 2019 parmi les fils d'ouvrier, et de 66% à 73% pour les fils de cadre. Parmi les jeunes femmes, la proportion est passée de 14% à 34% pour les filles d'ouvrier et de 57% à 77% parmi les filles de cadre. » (p. 9 du rapport).
- Ces données suggèrent qu'entre 1983 et 2019, l'inégalité des destins sociaux a un peu diminué. L'avantage des fils de cadre sur les fils d'ouvrier pour le fait d'être CPIS ou Profession intermédiaire plutôt qu'autre chose est passé de 11 en 1983 à 7,7 en 2019. Pour les filles, la variation est de même nature, bien que plus faible (8,1 en 1983 contre 6,5 en 2019).
- **Le rapport conclut que « cette progression de la mobilité sociale s'est interrompue depuis le début de la décennie 2000 »** (p. 9 du rapport). En particulier, pour les fils et les filles, le odds ratio cadre/ouvrier a diminué entre 1983 et 2003, mais il est resté stable ou bien a augmenté entre 2003 et 2019 (p. 61 du rapport).
- *(Remarque - Ici et pour parvenir à une conclusion plus assurée, il serait important de ne pas se contenter de ce seul odds ratio, mais d'analyser la variation de l'association statistique au fil des années sur l'ensemble du tableau de mobilité sociale, au moyen des modèles statistiques appropriés.)*
- **Le rapport conclut que « la mobilité sociale ascendante des jeunes femmes s'améliore et dépasse celle des jeunes hommes »** (p. 65 du rapport) et que **« depuis 2003, la mobilité sociale ascendante se maintient pour les jeunes femmes des catégories modestes mais tend à se dégrader pour leurs pairs masculins »** (p. 68 du rapport).
- *(Remarque - Sans que le rapport l'évoque explicitement, il est possible – voire probable – que ces deux différences entre les sexes révèlent, en creux, l'influence de l'éducation, tout particulièrement le fait que les filles connaissent aujourd'hui de meilleurs parcours scolaires que les garçons, y compris dans les catégories sociales modestes.)*
- La contribution du CEREQ met en évidence qu'au-delà de l'influence que l'origine sociale exerce sur la qualité de l'éducation obtenue – à la fois niveau de diplôme et spécialité de formation –, **l'origine sociale a aussi un effet résiduel spécifique sur la qualité de l'insertion professionnelle.**
- *(Remarque - Un travail antérieur de Goffette et Vallet (2018) sur les enquêtes Génération 1992 et 2010 suggérait que cet effet « direct » de l'origine sociale sur l'insertion s'était réduit en 20 ans (cf. pp. 177-178 du rapport). Il aurait été intéressant de prolonger l'analyse jusqu'à l'enquête Génération 2017 pour tester la robustesse du résultat précédent et voir s'il se confirme.)*

GRANDE PARTIE 3 - Structures économiques et mobilité sociale (1)

- Historiquement, comment se sont articulées croissance économique et mobilité sociale ?
 - Dans la table de mobilité sociale et même approximativement, l'écart entre la structure socioprofessionnelle des origines et celle des positions est une mesure de la « vitesse » de transformation de la structure sociale, elle-même liée à l'ampleur du développement économique et technologique (diminution de la paysannerie, croissance du tertiaire, etc.).
 - **On comprend bien que les périodes historiques où cet écart est plus grand offriront davantage d'opportunités de mobilité aux individus.**
 - Pour le dire avec un exemple (et en considérant les hommes français de 35 à 59 ans, actifs occupés ou anciens actifs occupés à la date d'enquête) : en 1977, 1985, 1993 ou 2003, il y avait plus de deux fois plus d'hommes cadres ou professions intellectuelles supérieures (CPIS) que d'hommes ayant cette origine sociale – par exemple, en 2003, 19,2% contre 8,8%.
 - Ce n'est plus le cas en 2014-2015 où la proportion d'hommes CPIS n'est que modérément plus élevée que la proportion d'hommes dont le père était CPIS : 20,4% contre 14,0%.
 - Plus généralement, l'écart entre les deux marges de la table de mobilité a régulièrement augmenté (20 points en 1977, 21 en 1985, 22 en 1993, 23 en 2003) avant de décroître fortement en 2014-2015 (17 points). **Vues avec les lunettes de la nomenclature des groupes socioprofessionnels, les transformations majeures de la structure sociale sont donc plutôt derrière nous.**
 - **Ainsi, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, la croissance de la mobilité sociale a été portée par l'ampleur du changement structurel. Les parents des jeunes qui s'insèrent aujourd'hui ont profité de ces conditions structurelles favorables. De façon un peu mécanique, les perspectives de mobilité ascendante sont donc moins favorables pour leur progéniture.**
- Comment un pays comme la France plutôt égalitaire en termes de distribution des revenus peut-il l'être relativement peu en termes de mobilité sociale ? Dans quelle mesure les deux objectifs peuvent-ils entrer en concurrence ?
 - Je ne pense pas qu'il y ait concurrence entre les deux objectifs. **La thèse selon laquelle il y aurait peu de mobilité sociale en France s'est en vérité répandue à partir de travaux d'économistes portant sur la mobilité intergénérationnelle du revenu.** Mais Clément Dherbécourt, dans une note France Stratégie de Septembre 2020, a montré qu'il n'y a pas en vérité de consensus sur la position relative de la France par rapport aux autres pays : la France aurait un niveau de mobilité « intermédiaire » selon Lefranc et Trannoy (2005), « faible » et inférieur aux Etats-Unis selon l'OCDE (2018), ou encore « fort » et comparable à la Suède selon Alesina et al. (2018).
 - En outre, pour la France et dans toutes ces comparaisons, le revenu des parents n'est pas observé, mais estimé et imputé à partir de la connaissance de leurs professions et diplômes, et cela accroît l'incertitude de la mesure de la mobilité intergénérationnelle.
 - En France, **c'est en 2023 et donc tout récemment qu'a été publié un article (Michaël Sicsic, Economie et Statistique, 2023) où la mobilité intergénérationnelle du revenu est étudiée à partir de données (issues de l'EDP) qui observent le revenu des deux générations.**
 - Selon cet article, **le lien entre le revenu des parents et celui des jeunes est tangible, sans être toutefois extrême.** En particulier, la corrélation vaut 0,25 – contre un maximum de 1 si le lien était absolument strict. Ou encore, 73% des jeunes de 29 ans appartiennent à un cinquième de revenu différent de celui de leurs parents.

GRANDE PARTIE 3 - Structures économiques et mobilité sociale (2)

- Comment un pays comme la France plutôt égalitaire en termes de distribution des revenus peut-il l'être relativement peu en termes de mobilité sociale ? Dans quelle mesure les deux objectifs peuvent-ils entrer en concurrence ? (suite)
- **Dans les travaux comparatifs des sociologues qui analysent la mobilité intergénérationnelle par la profession en recodant des données nationales dans une même nomenclature internationale, la France apparaît assez régulièrement comme occupant une position intermédiaire**, avec donc une moindre fluidité sociale que dans les pays scandinaves.
- Dans la première comparaison de grande ampleur conduite par Erikson et Goldthorpe (*The Constant Flux*, 1992), la France était en position intermédiaire et voisine de l'Angleterre.
- De même, ni dans l'ouvrage comparatif dirigé par Breen (*Social Mobility in Europe*, 2004) et qui porte sur 11 pays (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suède), ni dans celui dirigé par Breen et Müller (*Education and Intergenerational Social Mobility in Europe and the United States*) et qui porte sur 8 pays (Allemagne, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse), **la France ne se distingue des autres pays par un niveau de fluidité sociale qui serait particulièrement bas**.
- J'ai participé, pour la France, à ces deux programmes de recherche et, sans remettre en cause le soin apporté au recodage des données nationales dans une même nomenclature internationale, je pense tout de même que **les comparaisons dans l'espace sont moins robustes et plus délicates que les comparaisons dans le temps au sein d'un même pays dès lors qu'on dispose de données homogènes, ce qui est le cas en France**.
- Hertel et Groh-Samberg ont publié, en 2019 et dans *American Sociological Review*, un article important intitulé « The Relation between Inequality and Intergenerational Class Mobility in 39 Countries » qui établit clairement l'existence d'une corrélation négative entre l'ampleur des inégalités économiques entre classes sociales et l'ampleur de la fluidité sociale entre générations. **Moins d'inégalités économiques entre classes va de pair avec davantage de fluidité sociale entre générations**.
- Enfin, il est intéressant de noter que l'article d'Alesina et al. (2018) a montré que, par rapport aux Américains, les Français – et d'autres Européens – sous-estiment significativement la mobilité ascendante des enfants de milieux modestes. Il y a donc des différences nationales, probablement culturelles, dans la perception de la mobilité sociale.

GRANDE PARTIE 3 - Structures économiques et mobilité sociale (3)

- Comment un pays comme la France plutôt égalitaire en termes de distribution des revenus peut-il l'être relativement peu en termes de mobilité sociale ? Dans quelle mesure les deux objectifs peuvent-ils entrer en concurrence ? (suite)
- Dans l'ouvrage *Can Education Be Equalized?* (1996), un chapitre de Robert Erikson avait bien montré qu'en dehors des réformes scolaires, **c'était la baisse des inégalités économiques en Suède, et donc la meilleure sécurité économique des familles des milieux populaires, qui avait permis la diminution de l'inégalité des chances scolaires.** Pour le dire autrement, c'est lorsque les familles modestes avaient un peu plus de ressources que ce qui était nécessaire à leur seule subsistance (logement, nourriture, etc.) qu'elles pouvaient se permettre de consacrer ce surplus à un investissement pour l'avenir de leurs enfants.

GRANDE PARTIE 3 - Structures économiques et mobilité sociale (4)

- Pourquoi la promotion de la mobilité sociale est-elle plus complexe pour les pouvoirs publics que la simple limitation des inégalités de revenu ?
 - Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les ingrédients de la hausse des mobilité et fluidité sociales ont été : le changement structurel (avec « l'élévation » de la structure socioprofessionnelle) ; l'expansion de l'éducation ; enfin, sa démocratisation.
 - Or, il est peu probable que le changement structurel se reproduise aujourd'hui avec une aussi grande ampleur.
 - Quant à l'expansion de l'éducation, elle a un effet positif et contribue à augmenter la fluidité sociale si et seulement si le lien « direct » entre origine et position sociales est effectivement moins fort chez les plus diplômés. Mais il y a un risque que cet effet se dilue à mesure que les diplômes élevés se répandent et l'on observe des signes de cela en France (Vallet, 2004).
 - Reste donc le levier de la démocratisation stricto sensu de l'enseignement, ou de la diminution de l'inégalité des chances scolaires, sur lequel on peut chercher à agir.
 - Et l'effort doit bien porter sur les deux causes fondamentales des inégalités sociales d'éducation : inégalités de performances d'une part ; inégalités d'orientation à niveau de performance égal d'autre part.